

**PROJET DE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
EXERCICE 2024/2025**

**MERIGNAC GESTION ÉQUIPEMENT**  
SAEM Au capital de 200 000 €  
34 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 33700 MERIGNAC  
348 930 371 RCS BORDEAUX

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L232-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration a établi le rapport de gestion de la société Mérignac Gestion Équipement pour l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025. Il en ressort les dispositions suivantes :

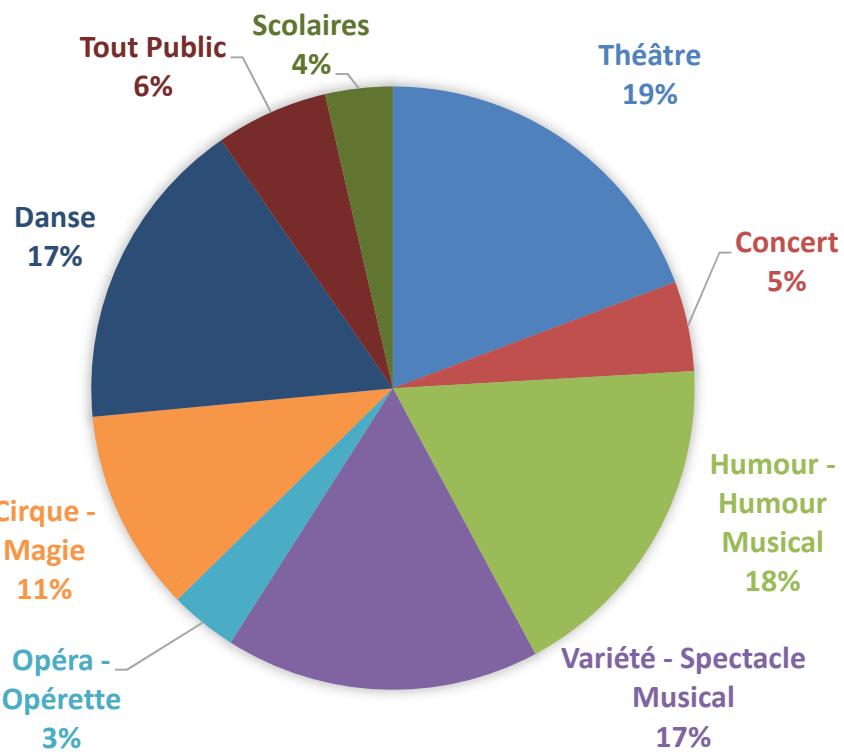
Il est rappelé que l'activité de la société porte sur l'exploitation du Pin Galant dans le cadre d'un contrat de Concession signé avec la Ville de Mérignac le 25/06/2020 pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, arrivé à échéance le 30 juin 2025.

Le nouveau contrat de Concession a été attribué à un autre délégataire. Il reviendra à la Ville de Mérignac de statuer sur le sort de la société MGE, sachant que l'objet statutaire lui permet d'exploiter tout équipement appartenant à des collectivités girondines.

## 1. BILAN DE L'EXPLOITATION EXERCICE 2024/2025

### 1.1 – LES SPECTACLES

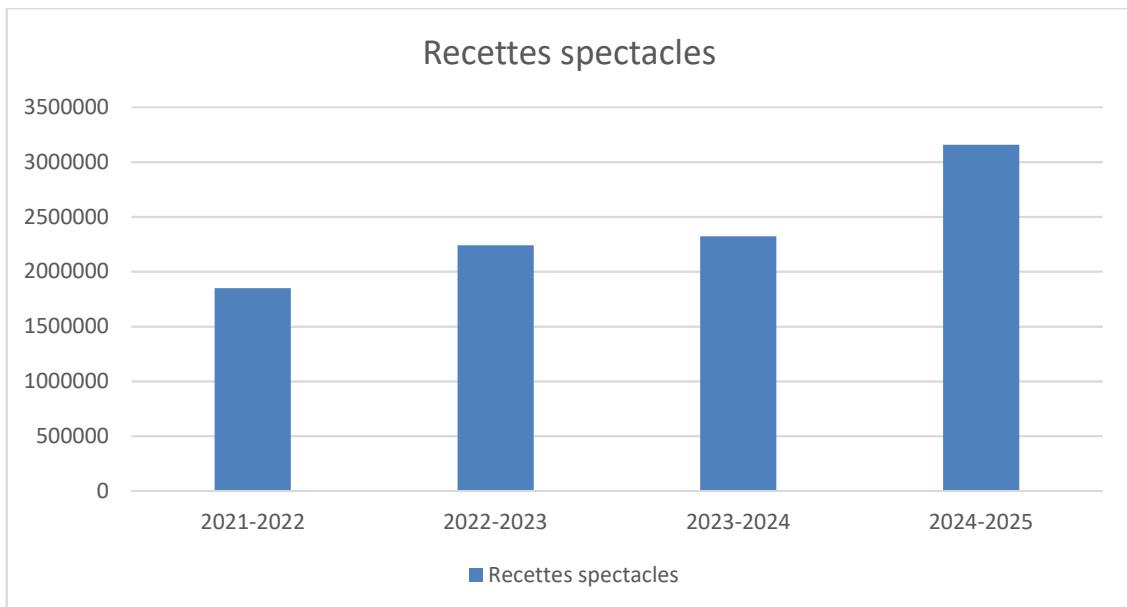
#### SAISON ARTISTIQUE 2024/2025 NOMBRE DE SPECTACLES PAR CATÉGORIE (AVANT ANNULATIONS OU REPORTS)



La saison 2024/2025 proposait initialement, **83** spectacles (soit 4 spectacles de plus par rapport à la saison 2023/2024) et **103** représentations (soit 11 représentations de plus par rapport à la saison 2023/2024).

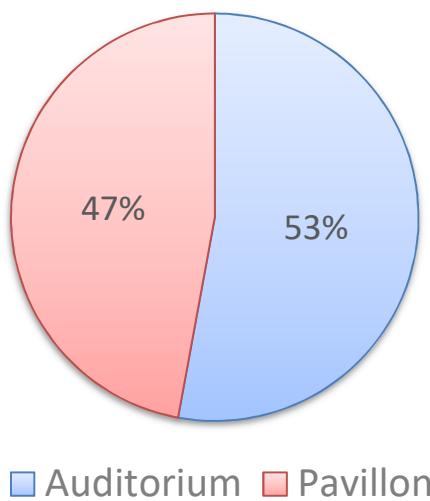
Mais cette saison s'achève avec **81** spectacles et **100** représentations.

- **2024/2025 :**  
105 225 spectateurs au total dont 97 723 payants pour 81 spectacles et 100 représentations pour un CA de **3 157 242 € HT**  
*En comparaison*
- **2023/2024 :**  
81 184 spectateurs au total dont 74 518 payants pour 75 spectacles et 86 représentations pour un CA de **2 322 557 € HT**



## 1.2 – LES CONGRÈS

**SAISON CONGRÈS**  
**% du CA par lieu**



Concernant les congrès et locations de salles, le chiffre d'affaires 2024/2025 avec un total de **603 432 € HT** (**318 509 €** sur l'Auditorium contre **310 048 €** en 2023/2024 et **284 923 €** sur le Pavillon contre **415 364 €** en 2023/2024) est en légère baisse par rapport à 2023/2024 (**-17%**).

En termes de journées d'occupation, cela a représenté au total **145** journées (**53** pour l'auditorium, **92** pour le Pavillon) contre **173** journées en 2023/2024.

- **L'AUDITORIUM**

De 57 journées réalisées en 2023/2024, nous sommes à 53 journées en 2024/2025.

Une légère baisse du fait que le week-end du 1<sup>er</sup> mai 2025 n'a finalement pas été réservé par une école de danse, mais surtout que nous n'avons pas accueilli de réunion d'entreprise à l'exception du séminaire AKEO (qui réserve tous les ans).

Sur ces 53 journées, 32 ont été réservées pour l'accueil de galas de danse, chorales, spectacles de fin d'année scolaire et 11 journées réservées par des Producteurs ou Promoteurs de spectacles culturels.

- **LE PAVILLON**

Il a été loué 92 journées, contre 116 la saison précédente.

Du fait du contexte économique (remaniements de gouvernement successifs, puis incertitude sur la production et la fiscalité à venir) les entreprises se montrent « attentistes », « freinent leurs projets d'investissement et de recrutement » et donc leur budget pour l'organisation d'évènements.

Nous subissons donc une baisse de 21% des réservations du Pavillon par rapport à la saison 2023-2024.

De 18 journées réservées en 2023/2024, nous sommes à 19 journées en 2024/2025 pour l'accueil de réunions d'entreprise ou salons professionnels

57 journées ont été réservées à l'organisation de concours administratifs, ce qui représente une part encore importante de notre activité cette saison, mais avec une perte de 11 journées de réservation par rapport à 2023-2024.

Nous conservons, heureusement, des clients fidèles comme Burdijouets, Reptilexpo, le Printemps du Disque, les arbres de Noël qui nous accordent leurs confiances depuis de nombreuses années.

L'activité Congrès est malheureusement en baisse cette saison au Pin Galant mais également chez nos confrères, qui sont confrontés à des reports ou à des annulations de congrès ou séminaires d'entreprise, suite à des restrictions budgétaires au sein des entreprises (échanges lors d'une réunion au sein du Bordeaux Convention Bureau le 10 juin 2025).

Cette perte est limitée grâce aux différentes associations que nous accueillons pour leurs galas de fin d'année.

SAISON	AUDITORIUM DU PIN GALANT			PAVILLON DU PIN GALANT					
	Nombre de journées d'utilisation	Nombre de participants	Recettes H.T.	Nombre de journées d'utilisation	Nombre de participants	Recettes H.T.			
2023-2024 (réalisé)	Location	TOTAL	48 307	Locatif	Location	TOTAL	33 669		
	49	57		193 353,48 €	110	116			
	Gratuité Mairie			Général	Gratuité Mairie				
	8			310 048,73 €	6				
2024-2025 (réalisé)	Location	TOTAL	45 635	Locatif	Location	TOTAL	24 044		
	45	53		200 760,35 €	86	92			
	Gratuité Mairie			Général	Gratuité Mairie				
	8			318 509,35 €	6				

### **1.3 – BILAN DES ACTIONS DE MEDIATION / EDUCATION ARTISTIQUE**

Voici un récapitulatif des **actions de médiation** ainsi que des diverses propositions à destination des **scolaires, des associations Mérignacaises et des publics empêchés** ;

**A : Gratuités dans le cadre de l'ouverture aux publics éloignés de la Culture et aux scolaires et périscolaires :**

**8 491 places offertes (1 291 places offertes + 7 200 places conservatoire + vœux du Maire+ Ecole et Culture)**

- 510 places offertes pour les 10 maisons de quartier de Mérignac G10
  - 110 places pour Culture du Cœur
  - 387 Restaurant du Cœur
  - 64 places Aladin rêve d'enfants
  - Carte jeune 90 places offertes en échange de visibilité sur leur site.
  - Loto (écoles, collèges, lycées – Rallye des gazelles Mérignac) – environ 130 places sur l'année

**Total : 1 291 places offertes** On notera que ces places sont rarement utilisées en totalité.

+ Auxquelles s'ajoutent : **7 200 places offertes par la Ville dans le cadre des mises à disposition gratuites du Pin Galant à la Ville comme prévu au contrat de DSP.**

- 1 000 places pour le personnel de la Ville lors des voeux (dans le cadre des dix mises à disposition gratuites annuelles dont dispose la Ville dans le cadre de la DSP)
  - 1 000 places pour le gala de fin d'année du Conservatoire (idem)
  - 5 200 participants aux 4 concerts d'Ecole et Culture (idem)

## **B : Tarifs négociés de 5 à 30 € : 3 695 places**

- Culture hors limite ont acheté 90 places à 10€
- Service animation senior de Mérignac tarifs négocié à 25€ la place sur 3 spectacles par saison 50 places X 3 = 150 places
- Etablissement scolaires + association locales (école de danse- théâtre- Cirque-Centre sociaux- Centre de loisirs) 3163 places vendues en tarif négocié de 5 à 30€
- Conservatoire de Mérignac tarif préférentiel à 10€ sur 222 places sur 15 spectacles
- Projet POLCA les chouettes navettes organisées par le Taillan Médoc, mises à disposition de 40 places à 25 EUROS sur le spectacle de Danse Murmuration le 15 février 2025
- Dans le cadre d'un PEAC, 30 places offertes à une classe du collège Capeyron sur MEMENTO Cie Mazelfreten le 6 mai 2025

## **C : Actions de médiation 2024-2025**

**A noter que certaines propositions n'ont pas vu le jour faute de disponibilités / d'intérêt de la part des enseignants ou de refus des productions (comme certaines propositions de bords de scène refusées par les comédiens)**

- **4 propositions (sur 8) ont été validées cette saison par les enseignants :**

**1 : Ateliers scolaires et actions de médiation sur les Franglaises 16 mai au matin pendant le montage**  
Présentation de la salle et familiarisation avec le matériel et vocabulaire, éclairage et plateau avec l'Ecole de Danse Adage / classe de professionnalisation professeurs de danse et chorégraphes

**2 : Kid Manoir - jeudi 31 octobre 15h / une centaine de places proposées à 10€ à destination des centres de loisirs et des centres sociaux**

**3 : Tosca - mercredi 27 novembre 20h30 / conférence sur les Mystères de l'Opéra pour célébrer le centenaire de la mort de Puccini, collège, lycée, conservatoire ; la Production a proposé une conférence avant le spectacle (18H45) dans la salle ou le Foyer du Pin Galant ; conférence animée par la Soprano Chrystelle Di Marco**

### **4 : LA FAMILLE CROQUEMBOUCHE 10h/14H30**

878 places au total à 6€ la place

- 309 places de vendues sur la séance scolaire
- 569 places de vendues sur la séance Centres de Loisirs et tout public

### **POUR INFO**

3 exemples : à destination des enseignants des établissements scolaires de la ville de Mérignac, dans le cadre des PEAC.

- **Saison 2023-2024 - Golden stage tour dimanche 7 avril 2024**

Le service médiation de la ville avait tenté de proposer aux collèges de Mérignac 70 places à 10€ sur le spectacle de HipHop « Golden Stage » le 7 avril 2025 ; il n'y a pas eu de retours et les places nous ont été restituées.

- **Cette saison 2024-2025 :**

Même initiative sur le spectacle de danse Hip Hop « Portrait » de **Mehdi kerkouche**, **21 janvier 2025**, où à nouveau le service culture nous a sollicité le 4 juillet 2024 pour 60 places à 10€, 30 collégiens ont pu bénéficier de cette offre, le reliquat nous a été restitué.

- Pour un autre spectacle de **Hip Hop « Memento » le 6 mai 2025**, 32 places gratuites ont été bloquées par le service culture de la Mairie pour le collège de Capeyron, elles ont été utilisées.

+ Dans le cadre d'un projet EAC, organisation sur le Parvis du Pin Galant d'une représentation de la Cie ETRA par le service culture de la Mairie de Mérignac, La Compagnie ETRA a annulé la veille du spectacle pour raison de santé.

## **2. PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE**

Le contrat de concession du Pin Galant couvrant la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2025 est arrivé à échéance à la date du 30 juin 2025.

A l'issue de la procédure d'appel d'offre, la Ville de MERIGNAC a décidé d'attribuer le contrat pour la période suivante à une nouvelle structure.

### **2.1 - Conséquences de la fin du contrat de concession sur la clôture 30 juin 2025**

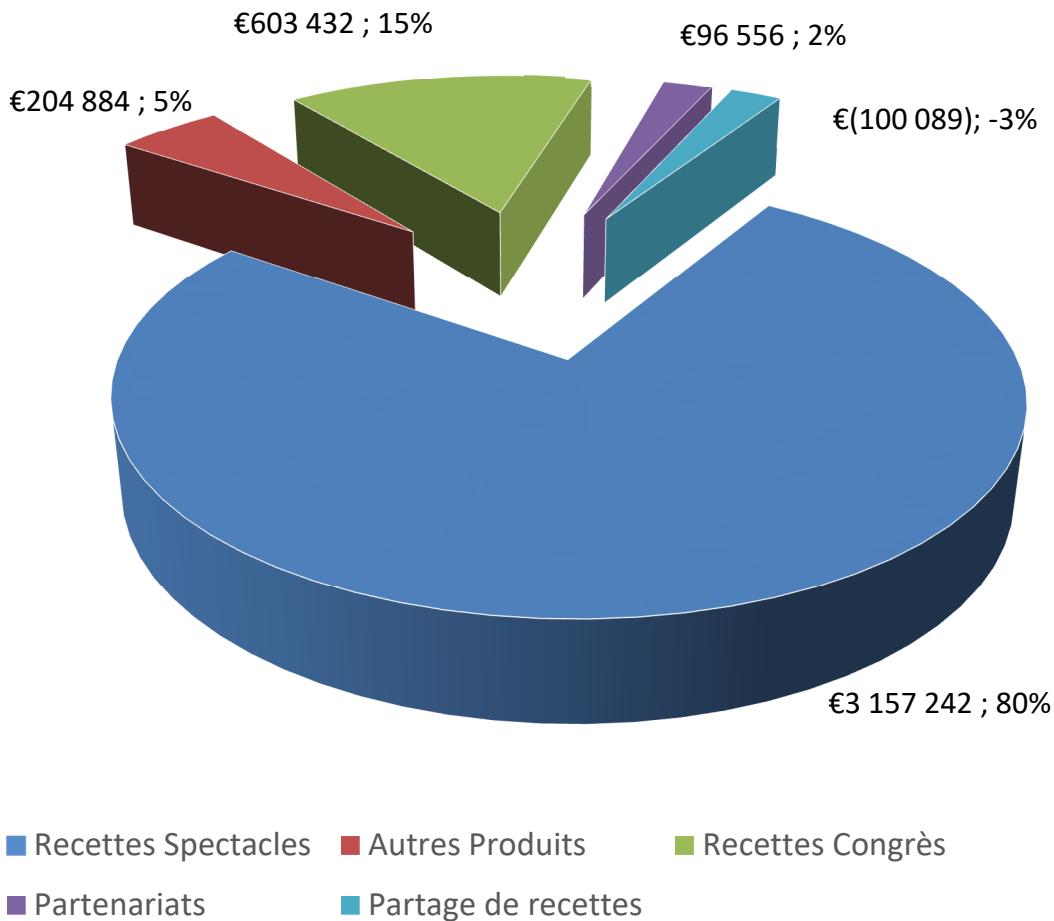
La clôture au 30 juin 2025 prend en compte les effets du non renouvellement du contrat :

- Les salariés de MGE ont été transférés de plein droit au nouveau délégataire dès le 1er juillet 2025. Corrélativement, les droits à congés payés ont été reclassés des dettes sociales vers les dettes fournisseurs par comptabilisation d'une FNP de 146 866 € ;
- L'ensemble des biens a été repris par la Ville de MERIGNAC et par le nouveau délégataire moyennant une indemnisation à la valeur nette comptable comptabilisée au 30 juin 2025 pour un montant total de 216 477 € ;
- L'inventaire contradictoire des biens et l'état des lieux des locaux ont été réalisés le 3 juillet 2025 en présence d'une Commissaire de Justice avec établissement de Procès-Verbaux de constat. Le solde non utilisé de la provision pour travaux constituée au titre des exercices précédents, devenue sans objet, a été reprise au compte de résultat au 30 juin 2025 pour 355 851 € ;
- La billetterie pour la saison 2025 – 2026 a ouvert le 16 juin 2025. La société a donc perçu des avances sur spectacles pour la saison 2025 - 2026. Ces avances ont fait l'objet d'un versement au nouveau délégataire en date du 04 août 2025 pour un montant de 1 644 766 € ;
- Comme convenu avec le nouveau délégataire, les frais comptabilisés et payés par MGE pour la saison 2025 – 2026 ont fait l'objet d'une facturation au nouveau délégataire pour un montant de 128 221 €, déduit du versement cité ci-dessus ;
- Des indemnités de résiliation anticipée de contrat ont été prises en compte pour 23 950 €.

## 2.2 – COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de Résultat		30/06/2025		30/06/2024	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	3 962 024	100,00	3 167 709	100,00
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>3 962 024</b>	<b>100,00</b>	<b>3 167 709</b>	<b>100,00</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation	2 587 639	65,31	2 538 336	80,13
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	394 292	9,95	127 455	4,02
	Autres produits	330	0,01	39	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>6 944 285</b>	<b>175,27</b>	<b>5 833 539</b>	<b>184,16</b>
	Achats de marchandises				
	Variation de stock	147 015	3,71	30 352	0,96
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock	3 884 870	98,05	3 178 201	100,33
PRODUITS FINANCIERS	Autres achats et charges externes	31 289	0,79	29 984	0,95
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 360 705	34,34	1 291 184	40,76
	Salaires et traitements	613 098	15,47	569 489	17,98
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant	63 956	1,61	374 034	11,81
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	419 649	10,59	302 049	9,54
	Autres charges				
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>6 520 581</b>	<b>164,58</b>	<b>5 775 293</b>	<b>182,32</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>423 704</b>	<b>10,69</b>	<b>58 246</b>	<b>1,84</b>
CHARGES FINANCIERES	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré	6 781	0,17	4 342	0,14
	De participations (3)				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)				
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
<b>Total des produits financiers</b>		<b>6 781</b>	<b>0,17</b>	<b>10 879</b>	<b>0,34</b>
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	6		104	
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	<b>Total des charges financières</b>	<b>6</b>		<b>104</b>	
	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>6 775</b>	<b>0,17</b>	<b>10 775</b>	<b>0,34</b>
	<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>430 480</b>	<b>10,87</b>	<b>69 021</b>	<b>2,18</b>
Total des produits exceptionnels		323 496	8,16	35 859	1,13
Total des charges exceptionnelles		247 442	6,25	2 596	0,08
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>76 054</b>	<b>1,92</b>	<b>33 263</b>	<b>1,05</b>
PARTICIPATION DES SALARIES					
IMPOTS SUR LES BENEFICES		17 018	0,43		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>7 274 563</b>	<b>183,61</b>	<b>5 880 277</b>	<b>185,63</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>6 785 047</b>	<b>171,25</b>	<b>5 777 993</b>	<b>182,40</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>489 516</b>	<b>12,36</b>	<b>102 284</b>	<b>3,23</b>

## REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN %



Les recettes spectacles représentent 80% du Chiffre d’Affaires (71% en 2023/2024), les recettes Congrès représentent quant à elles 15% (22% en 2023/2024), les recettes partenariats représentent 2% (3% en 2023/2024).

À ces recettes, il convient d’ajouter les autres recettes pour 5% (2% en 2023/2024) du Chiffre d’Affaires (Coproductions, produits de refacturation électricité et gaz à la Table du Pin Galant, frais de Web, refacturations de manifestations/événements). Les autres recettes comprennent la facturation pour 118 275 € HT au nouveau délégataire des dépenses engagées et payées par MGE mais qui concernent la saison 2025/2026.

Les autres achats et charges externes s’élèvent à 3 884 870 € dont des achats de spectacles pour un montant de 1 774 932 € (1 320 060 € sur N-1), une redevance d’intérressement pour la ville de Mérignac de 217 086 € HT.

Le résultat d’exploitation est positif à 423 704 € (58 246 € en 2023/2024).

Le résultat financier s’établit à + 6 775 € (10 775 € en 2023/2024).

Le résultat net global après impôt s’établit ainsi à + **489 516 €** (102 284 € en 2023 / 2024) après prise en compte d’un impôt société de 17 018 €.

Le reversement du différentiel de TVA entre 5,5% et 2,1% par MGE à la Ville de Mérignac pour l’exercice 2024-2025 est de 70 493 € (70 649 € en 2023/2024).

## 2.3 – BILAN

BILAN SYNTHÉTIQUE	2024-2025	2023-2024	VARIATION	
			EN EUROS	EN %
<b>ACTIF</b>				
Actif immobilisé	22	272 404	-272 382	-99,99%
Avances et acomptes versés	0	104 819	-104 819	-100,00%
Clients	91 803	258 893	-167 090	-64,54%
Autres créances	423 582	250 158	173 424	69,33%
Disponibilités	3 464 746	2 936 398	528 348	17,99%
Comptes de régularisation	0	116 311	-116 311	-100,00%
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 980 153</b>	<b>3 938 982</b>	<b>41 171</b>	<b>1,05%</b>
<b>PASSIF</b>				
Capitaux propres	1 193 289	703 773	489 516	69,56%
Provisions pour risques et charges	0	371 240	-371 240	-100,00%
Dettes financières	687	790	-103	-13,04%
Acomptes reçus clients	27 740	1 802 609	-1 774 869	-98,46%
Dettes fournisseurs	564 867	461 384	103 483	22,43%
Dettes fiscales et sociales	376 359	464 623	-88 264	-19,00%
Autres dettes	1 817 211	134 563	1 682 648	1250,45%
Comptes de régularisation	0	0	0	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3 980 153</b>	<b>3 938 982</b>	<b>41 171</b>	<b>1,05%</b>

- Actif immobilisé

Les biens de retour, de reprise et les biens propres ont été repris à la valeur nette comptable au 30 juin 2025 pour un total de 216 477 € HT dont 31 528 € repris par le nouveau délégataire (véhicule et matériel informatique) et 184 948 € repris par la Ville de Mérignac.

- Autres créances

Les autres créances comprennent l'indemnité à recevoir de la Ville de Mérignac pour la reprise des biens à la Valeur Nette Comptable pour 184 948 €.

- Disponibilité

La trésorerie de la société au 30 juin 2025 comprend les acomptes reçus sur la saison 2025 – 2026, à reverser au nouveau délégataire pour un montant de 1 644 766 €.

- Provision pour risques et charges

La provision pour travaux devenue sans objet a été reprise pour 371 240 €.

- Autres dettes

Les autres dettes comprennent le versement, net des refacturations de charges, effectué au bénéfice du nouveau délégataire le 04 août 2025 pour un montant de 1 514 444 € (transfert des avances perçues sur la saison 2025 / 2026). Une régularisation sera effectuée sur l'exercice 2025 / 2026 en complément du versement à réaliser pour les achats de billetterie encaissés par MGE depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025 (l'intégration du tunnel de paiement par le nouveau délégataire est en attente).

## **2.4 – RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES**

Conformément à l'article R225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'un tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport.

<b>RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>					
<i>Date d'arrêté</i>	<i>30/06/2025</i>	<i>30/06/2024</i>	<i>30/06/2023</i>	<i>30/06/2022</i>	<i>30/06/2021</i>
<i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Nombre maximum d'actions à créer					
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 962 024	3 167 709	2 955 770	2 676 368	302 254
Résultat avant impôt, participation,					
Dot. Amortissements et provisions	176 912	443 658	156 344	161 637	-41 008
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Résultat net	489 516	102 284	69 433	84 983	(61 231)
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>					
Résultat après impôt, participation,					
avant dot. Amortissements, provisions	71	178	63	65	-16
Résultat après impôt, participation					
dot. Amortissements et provisions	196	41	28	34	-24
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés	37	38	36	35	26
Masse salariale	1 360 705	1 291 184	1 248 158	1 220 597	626 982
Sommes versées en avantages sociaux					
(Sécurité sociale, œuvres sociales...)	613 098	569 489	546 871	560 748	150 415

### 3. INFORMATIONS DIVERSES

#### 3.1 – Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 489 515,88 €.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- Report à nouveau : 0 €
- Autres réserves : 489 515,88 €

Après affectation, les « Autres Réserves » s'élèvent à 973 288,52 €.

#### 3.2 – Distribution de dividendes

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

#### 3.3 – Examen des Conventions poursuivies

Compte tenu des dispositions de l'article L. 225-40-1 du Code de commerce, le Conseil d'Administration doit examiner chaque année les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice.

Le Conseil procède en conséquence à l'examen de la convention concernée :

#### CONVENTION D'AFFERMAGE DE LA SALLE DE SPECTACLES ET DE CONGRES DU PIN GALANT

Le contrat d'affermage avec la Ville de Mérignac pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2025 a été signé le 25 juin 2020.

Afin de compenser l'insuffisance de prix résultant des objectifs visant à favoriser l'accès du plus grand nombre et permettant la mise en œuvre du projet artistique et culturel, le concédant accorde au concessionnaire une subvention annuelle de 2 260 000 € HT actualisée chaque année destinée à couvrir les charges d'exploitation correspondantes, dans le cadre de l'équilibre d'exploitation du compte prévisionnel (CEP).

Cette subvention est spécialement versée en contrepartie de la réalisation des activités et des actions précitées et est destinée à compléter le prix de vente des billets.

Une redevance annuelle d'occupation R1 fixée à 158 000 € H.T. par an actualisée au 1er janvier de chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation.

Une redevance d'intéressement R2 : si le résultat net comptable avant intéressement et impôt sur les sociétés certifiées par le Commissaire aux comptes du concessionnaire est supérieur au résultat d'exploitation prévisionnel figurant au CEP, le concessionnaire reverse une quote-part de la différence au concédant au titre de la part R2 de la redevance annuelle.

L'impact financier de la concession et de son avenant dans les comptes 2024/2025 est le suivant :

- Subvention actualisée : 2 576 639 € HT
- Redevance Annuelle R1 : 180 136 € HT
- Redevance d'intéressement R2 : 217 086 € HT.

## **MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CONFIEE A UN ADMNISTRATEUR DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE LA REPONSE ET DE LA NEGOCIATION RELATIVE A LA NOUVELLE DSP DU PIN GALANT**

Dans le cadre de la réponse à l'appel d'offre pour le contrat de Concession du Pin Galant 2025-2030, le Conseil d'Administration a autorisé une rémunération exceptionnelle à M. Jean-Paul BURLE pour les missions suivantes :

- Assistance, suggestions et relecture du dossier de candidature à remettre à la Ville de Mérignac ;
- Aide à la réflexion, corrections et validation du dossier d'offre ;
- Participation aux séances de négociation du contrat.

Cette rémunération est consentie sur une base financière de 800 € par jour, soumise au forfait social de 20%. Les déplacements sont remboursés au tarif kilométrique en vigueur.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025, ce montant s'est élevé à 28 259 € dont 22 640 € de rémunération, 4 528 € de forfait social et 1 091 € d'indemnités kilométriques.

### **3.4 – Rapport sur le gouvernement d’Entreprise**

Conformément aux termes de l'article L 225-37-4 du code de commerce, nous vous communiquons les informations relevant du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

**a) Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice**

MERIGNAC, GESTION EQUIPEMENT / EXERCICE 2024/2025					
	NOM	FONCTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	LISTE DES BÉNÉFIAENTS ET FONCTIONS AU 10/06/2025	SITE DE LA VILLE	BORDEAUX METROPOLE
Monsieur Jeanneau	JARONNE	Administrateur	Conseiller Municipale à l'Énergie & à la Ville de Mérignac		
Monsieur Sylvestre	CASSEOU-SCHOTTTE	Administrateur	Conseiller Municipale à l'Action Sociale et Solidarité		
Monsieur David	CHARBIT	Administrateur	Conseiller Municipale à l'Énergie & à la Ville de Mérignac		
Madame Anne-Eugénie	GASPAR	Administrateur	Conseiller Municipale à l'Énergie & à la Ville de Mérignac		
Madame Claude	MEILLER	Administrateur	Conseiller Municipale à l'Énergie & à la Ville de Mérignac		
Madame André	BOSSET-AUDOUIT	Administrateur	Conseiller Municipale à l'Énergie & à la Ville de Mérignac		
Monsieur Kubay	ERETKIN	Administrateur	Conseiller Municipale à l'Énergie & à la Ville de Mérignac		
Madame Hélène	DELNESTE	Administrateur	Conseiller Municipale à l'Énergie & à la Ville de Mérignac		
Monsieur Arnaud	SEYSSEN	Administrateur	Conseiller Municipale à l'Énergie & à la Ville de Mérignac		
Monsieur Jean-Charles	DUPLAAS	Administrateur	Conseiller Municipale à l'Énergie & à la Ville de Mérignac		
Monsieur Pascal	GERASIMO	Administrateur	Conseiller Municipale à l'Énergie & à la Ville de Mérignac		
Monsieur Jean-Paul	SURIE	Administrateur	Conseiller Municipale à l'Énergie & à la Ville de Mérignac		
FONCTION L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE					
	CHARIER	Président	Conseiller Municipale à l'Assemblée Générale		

**b) Choix de la modalité d'exercice de la direction générale**

Les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration ne sont pas dissociées au sein de notre société. Ces deux fonctions sont exercées par une seule et même personne, notre Président Directeur Général.

**3.5 – Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes**

Le mandat de SCP LASSUS ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire de la société, arrive à expiration lors de la prochaine Assemblée Générale. Nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes au 30/06/2031.

Le Conseil d'Administration